

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

14 juin 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	26
ABSENTS REPRESENTES :	6
VOTANTS :	32

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Pascal BAILLY

**Présents :**

Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Margaux HAPPEL, M. Foster ABU, M. Nathaniel GUEDZE, M. Karim KHERFOUCHE, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Mathieu LOUIS, M. Jean Paul STERZATI, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS.

**Absents, excusés et représentés :**

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Safia TABIA qui a donné pouvoir à M. Foster ABU, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme GOBERT.

**Absent excusé non-représenté :**

Mme Marlène STABLO, Mme Emilie LE FAUCHEUX

**041/ OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF (C.A.) DE L'ANNÉE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-14, L.2121-31, L.2131-1, L.2313-1, D.2342-11 et D.2343-5 ;

**VU** la délibération n°02 du Conseil municipal du 03 avril 2023 adoptant le budget primitif (B.P.) de l'année 2023 ;

**VU** la délibération n°09 du Conseil municipal du 26 juin 2023 approuvant la décision modificative n°1 du budget primitif 2023 ;

**VU** la délibération n°05 du Conseil municipal du 25 septembre 2023 approuvant la décision modificative n°2 du budget primitif 2023 ;

**VU** la délibération n°13 du Conseil municipal du Conseil municipal du 18 décembre 2023 approuvant la décision modificative n°3 du budget primitif 2023 ;

**VU** la délibération 040 du Conseil municipal du 24 juin 2024 arrêtant le compte de gestion (C.G.) établi par le Comptable public pour l'exercice 2023.

**CONSIDÉRANT** que l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil municipal sur le compte administratif (C.A.) présenté annuellement par le Maire – ordonnateur –, après transmission du compte de gestion (C.G.) établi par le comptable de la collectivité territoriale, et que le vote arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal élit le président de séance par scrutin public avant l'approbation du C.A., et que le Maire peut assister à la discussion, mais se retire au moment du vote ;

**CONSIDÉRANT** que le C.A. retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2023, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice.

**VU** l'avis favorable de la commission municipale des finances du 17 mai 2024,

**VU** l'avis favorable du bureau municipal du 10 juin 2024,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023,

**STATUANT** sur l'exécution du budget de 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Michel BOUGLOUAN, Maire-Adjoint délégué au personnel et aux finances,

**SOUS LA PRESIDENCE** de Madame Corinne LEGROS-WATERSHOOT, Maire-adjointe, le Maire ayant quitté la salle,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ARRÊTE**, par 29 voix pour, 1 voix contre (M. COLAS) et 2 abstentions (Mme GOBERT, M. MAUMONT), le compte administratif (C.A.) de l'exercice 2023, dont la balance s'établit comme suit :

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT	
	2023
Recettes	38 076 722,89
Dépenses	36 786 889,84
<b>Résultat de l'activité Fonctionnement</b>	<b>1 289 833,05</b>
Résultat N-1 reporté	6 714 242,03
<b>Résultat fonctionnement Global</b>	<b>8 004 075,08</b>

RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
	2023
Recettes	5 379 343,78
Dépenses	4 815 294,64
<b>Résultat de l'activité</b>	<b>564 049,14</b>
Résultat N-1 reporté	930 664,60
<b>Résultat Investissement Global</b>	<b>1 494 713,74</b>

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le 04/07/2024 publié ou notifié le 05/07/2024 et qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date

Le Maire,

  
Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 03/07/2024

Le Maire,

  
Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.